



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.11/218/Add.1/Corr.2
30 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des denrées périssables

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU TRANSPORT DES DENRÉES
PÉRISSABLES SUR SA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION
(14-17 octobre 2008)**

Addendum

Texte révisé de l'Annexe 1 de l'ATP

Rectificatif

1. Annexe 1, Appendice 2, paragraphe 6

Sans objet en français

2. Annexe 1, Appendice 2, paragraphe 6.2, i), première phrase

Substituer au texte existant

On vérifiera que, lorsque la température extérieure n'est pas inférieure à +15°C, la température intérieure de l'engin vide peut être portée à la température de la classe considérée dans un délai maximum de (... minutes) comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

3. Annexe 1, Appendice 2, paragraphe 6.2, i), dernière phrase

Au lieu de Si les résultats sont favorables lire Si les résultats sont satisfaisants